

REGLEMENT DE L'AMICALE DU JEUDI

2019

Article 1

Règles d'adhésion au sein de l'AMDJ

Pour les nouveaux adhérents :

Envoyer une demande d'adhésion par écrit ou courriel au bureau (coordonnées des responsables sur la dernière page du règlement)

-Avoir 60ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Être en possession : d'une **carte de pêche** (avec EGHO pour certain parcours).
: D'une **licence**, (avec mention certificat médical)

Lors de l'AG une somme de 5 € sera demandée à chaque pêcheur désirant adhérer à notre groupe.

Ce montant servira au fonctionnement de l'AMDJ

(Frais du site internet, achat de bombes de peinture marquage au sol, papier, encre pour affiches, matériel pour nettoyage essence, etc.)

L'inscription au critérium se fait, lors de l'AG, **au plus tard lors du 1^{er} concours.**

La somme de 10 € sera demandé à chaque membre désirant participer au critérium, le total des sommes perçues sera intégralement remis lors des récompenses de fin d'année (1 prix pour 3).

L'adhésion à l'amicale permet à ses membres de participer à tous les concours et festivités.

ATTENTION : Les pêcheurs non inscrit à l'AMDJ ne pourront participer à aucun événement.

Article 1-1

INVITES

Invitation à participer à un concours de l'AMDJ dans le Dpt 78

Les pêcheurs inscrits à l'AMDJ sont prioritaire.

l'organisateur est responsable de la personne invitée et doit vérifier si celui ci est en règle avec notre règlement

Les invités seront acceptés sous les conditions suivantes :

Avoir 60 ans, carte de pêche (avec EGHO si besoin) et une licence

Que le parcours puisse l'accueillir (nombre de place disponible)

Les invités devront s'acquitter de la somme de 15€ afin de participer au concours

(5€ pour l'inscription) et (10€ pour le concours somme prise en compte pour la remise des prix du concours).

Si ces conditions ne sont pas remplies celui ci ne pourra pas participer aux événements.

Les invités ne sont pas comptés pour le classement au critérium de l'AMDJ.

Concours organisés dans le Dpt 27 et 28 ne sont pas soumis à ce règlement

Exceptionnellement si l'invité (maxi 2 par concours) n'a pas toutes ces conditions, l'organisateur doit aviser le bureau qui donnera son approbation ou non à participer au concours.

Article 2

Règles de bienséance

Les membres et les organisateurs sont tenus de respecter le règlement de l'AMDJ.

-Les membres acceptent qu'au cours des rencontres, tout accident corporel ou autre, pouvant survenir à un membre ou occasionné par lui sera pris sous son entière responsabilité.

-L'Amicale décline toute responsabilité.

Article 2-1

Organisation des concours

L'organisateur devra transmettre au responsable du critérium 15 jours avant le concours l'affiche précisant les modalités du concours pour que celui-ci puisse diffuser celle-ci à tous les membres et sur le site internet.
L'organisateur devra réserver le parcours par apposition d'affiches sur la totalité du ou des parcours concernés.

-Obligatoire de préciser sur l'affiche : l'organisateur n'est pas responsable en cas d'accident, de vol ou autre événement.

Article 2-2

Inscription aux concours

-Inscription obligatoire au plus tard le mardi précédant le concours (*important pour l'organisateur*).

En cas de surnombre par rapport aux places disponibles sur le parcours.

Les pêcheurs inscrits à l'AMDJ + critérium seront prioritaire

Ensuite seront pris en compte les pêcheurs inscrits à l'AMDJ.

Et les invités éventuels.

Concours en américaine, si le pêcheur n'a pas pu trouver un partenaire **il acquittera la somme due pour une équipe.**
Il pourra **pêcher avec 2 cannes**, s'il est classé il recevra la somme prévue au tableau des récompenses en américaine

Article 2-3

Modalités pour le concours

Paiement sur place, avant tirage de la somme de 10 € (en espèces prévoir de la monnaie

Plus 2€ pour le rafraichissement.

(Sauf si pris en charge par l'organisateur).

-RV 9 heures. Tirage 9h15

-Tirage des N° dans un sac.

-Désignation des pêcheurs prévus pour la pesée (à tour de rôle)

-4 Heures de pêche, de 12h30 à 16h30

-Récompense dans les concours 1 pour 2

-Les membres acceptent toute modification d'organisation de la part de l'organisateur, occasionnée par des conditions (climatiques, parcours impraticable, changement de date, etc.

-Chaque participant s'installe devant son numéro à plus ou moins 10% de l'espace entre deux postes.

- Seules s'appliquent les modalités de pêche indiquées sur l'affiche.

-Si difficulté, suite à problèmes physique ou autres en référer à l'organisateur

Il fera le nécessaire pour que celui-ci soit en situation de confort

Déroulement du concours

1^{er} signal amorçage (10mn avant la pêche)

2^{ème} signale pêche

3^{ème} signal reste 5mn de pêche

4^{ème} signal fin de pêche

Tout poisson qui n'est pas dans l'épuisette au signal de fin de pêche doit être remis à l'eau.

Les organisateurs pourront définir le mode de pêche qui s'applique au concours qu'ils organisent

- pêche mixte canne limitée à 11m50
- Pêche libre
- Pêche à la plombée *amorçage uniquement au feeder sans bas de ligne*
- Pesée au poids (1pt par gramme)
- PECHE A 1 SEULE CANNE (sauf en américaine si le pêcheur n'a pas de partenaire).

REGLEMENTATION AMORCE ESCHE

Seule l'affiche fait foi

-LE BATTEUR EST INTERDIT AU BORD DE L'EAU
EXCEPTION : pêche au feeder et berges éloignées du bord de l'eau

-PECHE A 1 SEULE CANNE (sauf en américaine si le pêcheur n'a pas de partenaire).

Article 3

Classement du critérium

Classement pour le critérium : seront comptés les 6 meilleurs concours sur la saison
Le Résultat final sera donné lors du repas de fin d'année
Récompense 1 prix pour 3

CONTACTS

M. BERTEAU BECH Jacky

8 allée du soleil
78510 Triel sur Seine
☎ 01 39 74 29 38
☎ 06 19 40 46 49

Mail : berteaujacky@gmail.com

M. JEANNOT Jack

☎ 06 60 76 59 76

Mail: jeannot.jack@orange.fr

CORESPONDANT INFORMATIQUE ET RESPONSABLE CRITERIUM

M.SIMONIN Pascal

☎ 07 82 08 92 56

Mail: passim78@gmail.com